

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CALVI-BALAGNE

L'an deux mil seize, et le trois du mois de mars, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur François MARCHETTI, Président**

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|-------------------------|---------------|-------------------|
| Afférents au Conseil 38 | | |
| Présents 21 | Absents 11 | Procurations 6 |
| VOTE PUBLIC | | |
| Pour 27 | Contre 0 | Abstentions 0 |

Présents :
Absent(s) :
Absent(s) ayant donné procuration :
Secrétaire :

Le Président fait part à l'assemblée du lancement d'une consultation relative au projet d'aménagement extérieur d'une aire de jeux et de convivialité à l'entrée du complexe sportif.

Date de convocation : 26/02/2016

Date d'affichage :

Ce projet d'aménagement d'espace comporte six chaises, 1 table pour 6 personnes, 2 mange debout, 4 tabourets hauts, 4 chaises pour enfants, 2 bancs pour enfants, 2 tables pour enfants, 1 structure de jeux et 3 jeux sur ressorts.

OBJET :

**CREATION D'UNE AIRE DE JEUX
A L'ENTREE DU COMPLEXE
SPORTIF**

Une mise en concurrence a été lancée par marché à procédure adaptée ouverte en consultation directe auprès d'opérateurs économiques.

Le marché ne comporte pas de lots.

Montant estimatif de l'opération : 25 000 € HT

**Autorisation de signature du marché
de fournitures et d'aménagement de
l'espace**

La commission d'appel d'offres s'est réunie ce jour même pour l'ouverture des plis et l'attribution du marché à l'appui du rapport d'analyse des offres.

Certifié exécutoire par le
Président, compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture.

Le lauréat est :

SAS CLF – Espace Salotti – Route de l'aéroport – 20290 LUCCIANA

Montant de l'offre : 26 106.68 € HT

*Délibération transmise à la
Sous-Préfecture de CALVI,
le*

Le Président propose au conseil communautaire de l'habiliter à signer le présent marché de fournitures avec l'entreprise désignée par la commission d'appel d'offres pour un montant de 26 106.68 € HT.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'exposé du Président.

ACCREDITE le Président à signer le marché pour la création d'une aire de jeux et de convivialité à l'entrée du complexe sportif pour un montant HT de

26 106.68 € HT avec l'entreprise lauréate.

02B-242020105-20160303-15-2016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/03/2016

Fait et délibéré, le 3 mars 2016

Pour copie conforme

Le Président

